



Commission Régionale Futsal

SAISON 2024/2025

PROCÈS-VERBAL N°25

Réunion du lundi 30 décembre 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL SENIORS

Régional 1

28214911 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / ARTISTES FUTSAL 1 du 11/01/2025

La Commission prend note du courriel d'ISSY LES MOULINEAUX FC indiquant l'indisponibilité de son gymnase.

Elle invite le club à lui transmettre l'original du courriel de la Mairie (les éléments transmis n'étant pas suffisants) – document à fournir au plus tard le lundi 06/01/2025.

Dès réception, les matchs Aller / retour seront inversés et ce match se déroulera à 18h00 au gymnase Cosom de VILLEPINTE le samedi 11/01/2025 (la Commission invite les ARTISTES FUTSAL à l'informer en cas d'indisponibilité de son gymnase) – le match retour se déroulera lui le samedi 12/04/2025 à ISSY LES MOULINEAUX.

Le report au samedi 18/01/2025 sollicité par ISSY LES MOULINEAUX FC ne peut pas être effectué car l'équipe des ARTISTES FUTSAL a déjà une rencontre de Coupe de Paris crédit Mutuel Idf ce jour-là.

De plus, la Commission rappelle que lors de sa réunion du 16/09/2024, le calendrier des rencontres à domicile a été transmis à la Maire d'ISSY LES MOULINEAUX afin de garantir l'organisation des rencontres à domicile du club d'ISSY LES MOULINEAUX FC.

Elle précise qu'en cas de nouvelle indisponibilité, la Commission statuera ; un gymnase de repli pourrait être imposé afin d'éviter un nouveau report.

Copie de la présente décision à la Mairie d'ISSY LES MOULINEAUX.

Régional 3**Poule D****28218645 VAUREAL AFS 1 / PUTEAUX FUTSAL 1 du 21/03/2025**

Demande de PUTEAUX FUTSAL pour reporter le match (motif : manifestation demandant la mobilisation des joueurs et éducateurs du club).

La Commission précise que la date du match pourra être modifiée sous réserve de l'accord de VAUREAL AFS **sur une date se situant dans la même semaine (du 17 au 23 mars 2025)**.

La Commission demande à VAUREAL AFS de lui faire un retour sur cette demande.

CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL FEMININ SENIORS**Régional 1****28212901 IGNY FUTSAL 1 / BONDY CECIFOOT 1 du 26/01/2025**

Reprise de dossier,

La Commission accuse réception :

- De l'attestation d'indisponibilité du gymnase
- Du courriel de BONDY CECIFOOT indiquant de ne pas disposer de créneau pour accueillir dans le cadre d'une inversion.

Et demande au club d'IGNY FUTSAL s'il dispose d'un créneau dans la même semaine (du 20 au 24 janvier 2025 – coup d'envoi au plus tôt à 20h00).

COUPE NATIONALE U18 FUTSAL**Tour n°4 :****30094943 MARCOUVILLE CITY CP 1 / LA CUATRO FUTSAL du 18/01/2025**

Réception de l'attestation d'indisponibilité du gymnase P. Hémet de PONTOISE.

La Commission demande à MARCOUVILLE CITY CP si le match peut être décalé au dimanche 19/01/2025.

A défaut le match sera inversé à LA CUATRO FUTSAL sur son créneau habituel : le samedi 18/01/2024 à 14h00 au gymnase Ostermeyer de HOUILLES.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FUTSAL**Régional 1****Courriel des ULIS FUTSAL – 560380**

La Commission enregistre le forfait général de cette équipe.

CRITERIUM U16 FUTSAL**Poule A****29621157 CRETEIL FUTSAL 1 / TORCY EU FUTSAL 2 du 15/12/2024**

Lecture du courriel de CRETEIL FUTSAL indiquant que l'équipe de TORCY EU FUTSAL ne s'est pas présentée pour ce match.

La Commission enregistre le forfait de TORCY EU FUTSAL et invite le club de CRETEIL FUTSAL à transmettre une feuille de match avec la liste des joueurs présents.

Poule C**29621330 CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 / DRANCY FUTSAL 1 du 08/12/2024**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de DRANCY FUTSAL.

Poule E

29621529 GARGES DJIBSON 1 / MARCOUVILLE CITY CP 1 du 15/12/2024 reporté au 11/01/2025

Rappel, la Commission reste en attente du document demandé lors de sa dernière réunion (attestation ou mail d'indisponibilité du gymnase) – dernier rappel.